

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1436

présenté par
M. Woerth
-----**ARTICLE 44****ÉTAT D****« Développement agricole et rural »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement et transfert en agriculture	1	0
Recherche appliquée et innovation en agriculture	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à demander le rehaussement de l'enveloppe du CASDAR, afin que l'enveloppe pour 2025 corresponde au produit de la taxe collectée en 2024. Cette revalorisation doit être répartie équitablement entre les programmes 775 et 776 car la recherche n'est utile que si elle est transférée aux agriculteurs, d'autant plus dans un contexte de transition écologique où de nombreuses réponses sont attendues à très court terme.

Au regard des multiples enjeux auxquels doivent faire face les agriculteurs, en premier lieu l'adaptation au changement climatique, il est essentiel de renforcer les financements.

L'augmentation de l'enveloppe financière dédiée aux actions de développement agricole permettra également de développer et conforter les programmes d'acquisition de références technico-économiques sur des exploitations réelles sur l'ensemble des filières. Ces références sont indispensables pour caractériser, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, l'impact des solutions et transitions proposées aux agriculteurs et donc de faciliter l'appropriation de celles-ci par les agriculteurs.

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la V^e République, le présent amendement procède au transfert d'un euro suivant :

- depuis l'action 1 « Recherche appliquée et innovation » du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » ;
- vers l'action 1 « Développement et transfert » du programme 775 « Développement et transfert en agriculture ».

Cet amendement a été travaillé avec les chambres d'agriculture